



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

26 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six Mai, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Argeliers, proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 Mars 2020, se sont réunis dans la Salle Polyvalente, sur la convocation de Monsieur Gilles LAUR, Maire sortant de la Commune d'Argeliers, et ce conformément aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Gilles LAUR, Gérard LETEISSIER, Myrienne DUPONT, Bruno RUIZ, Armelle ALVAREZ, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Françoise MILLAUD, Mickael PROVOST, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Manon RENARD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Gilles LAUR, Maire sortant, qui déclare installé le Conseil Municipal issu du scrutin du Dimanche 15 Mars 2020.

Monsieur Gilles LAUR cède ensuite la présidence à Madame Elisabeth BEFFY, doyenne du Conseil Municipal.

Madame Patricia POHER et Monsieur Patrick SEYFRIED sont désignés Assesseurs.

Madame Manon RENARD est désignée Secrétaire de séance.

Madame la Secrétaire de séance procède à un appel nominal des membres du Conseil Municipal.

1/ Election du Maire

Madame Elisabeth BEFFY rappelle qu'au terme des dispositions inscrites à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en tant que doyenne du Conseil Municipal nouvellement élu, il lui appartient d'ouvrir les travaux de cette séance.

Elle ajoute qu'il convient, conformément aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire de la Commune.

Madame Elisabeth BEFFY fait appel à candidatures.

Laurent ALBEROLA prend la parole et indique que son rôle d'opposant consistera à construire et non à se battre.

Il ajoute que des rumeurs importantes rapportent que Gilles LAUR bénéficierait de la Présomption d'Innocence, pour avoir fait appel dans plusieurs procédures le concernant.

Monsieur le Maire lui répond que ces rumeurs émanent d'une centaine de soutien à quelqu'un du Village.

Il ajoute qu'il allait s'en occuper et qu'en ce qui le concerne, il n'a pas fait de faillite.

Patrick SEYFRIED remercie Monsieur le Maire de lui donner la parole.

Il informe tout d'abord le Conseil Municipal que le Groupe « Argeliers Autrement », compte tenu du résultat des élections, ne présentera pas de candidats au Poste de Maire ni aux Postes d'Adjoints.

Il ajoute qu'en ce qui concerne l'action de son Groupe durant ce mandat, celui-ci interviendra de manière positive et constructive, pour améliorer suivant ses idées, les projets initiés par la Majorité Municipale.

Il précise que le Groupe « Argeliers Autrement » soumettra des propositions conformes à ses convictions et cela dans l'intérêt de tous les habitants d'Argeliers, notamment en ce qui concerne la revitalisation du Centre Ancien, la mise en place par le Grand Narbonne de réseaux d'eau et d'assainissement bien étudiés, l'amélioration des Ecoles, le développement des activités associatives, le soutien à la création d'une maison médicale proche du village, la remise en valeur du Patrimoine, une politique de logements sociaux à taille humaine, intégrés aux zones construites existantes, la défense du petit commerce ainsi que la promotion des artisans et agriculteurs locaux.

Enfin, il conclut en indiquant que le Groupe « Argeliers Autrement » proposera des projets alternatifs aux projets qu'il jugera mauvais pour le Village, mais sans pratiquer une critique outrancière et sans polémiques inutiles.

Messieurs Gilles LAUR et Laurent ALBEROLA se portent candidats.

Madame Elisabeth BEFFY fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Monsieur Gilles LAUR a obtenu 15 voix

Monsieur Laurent ALBEROLA a obtenu 2 voix

Monsieur Gilles LAUR est élu, à la majorité absolue, Maire de la Commune d'Argeliers.

Madame Elisabeth BEFFY remet l'écharpe tricolore à Monsieur Gilles LAUR, nouvellement élu Maire de la Commune d'Argeliers.

Monsieur le Maire remercie Elisabeth BEFFY pour ce geste républicain.

Madame Elisabeth BEFFY cède la Présidence de séance à Monsieur le Maire.

2/ Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme des dispositions inscrites aux articles L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire.

Il précise que le nombre d'Adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 le nombre d'Adjoints.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, conformément aux articles L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Adjoints au Maire.

Il ajoute que le nombre de postes d'Adjoints a été fixé à cinq, par Délibération de cette Assemblée.

Il indique qu'en application des dispositions inscrites à l'article L 2122-7-2 du CGCT, cette élection doit se faire au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

1^{er} Adjoint : Gérard LETEISSIER
2^{ème} Adjoint : Myrienne DUPONT
3^{ème} Adjoint : Bruno RUIZ
4^{ème} Adjoint : Armelle ALVAREZ
5^{ème} Adjoint : Stéphane MOUCHARD

Monsieur le Maire demande si un Conseiller souhaite présenter une autre liste.

Aucune autre liste n'est présentée

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants = 19
Nombre de bulletins blancs ou nuls = 4
Nombre de suffrages exprimés = 15
Majorité absolue = 10

La liste présentée par Monsieur le Maire a obtenu 15 voix.

Considérant que la liste présentée par Monsieur le Maire a obtenu la majorité absolue, **Monsieur Gérard LETEISSIER, Madame Myrienne DUPONT, Monsieur Bruno RUIZ, Madame Armelle ALVAREZ et Monsieur Stéphane MOUCHARD sont proclamés respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjoint au Maire.**

Monsieur le Maire remet à chaque Adjoint, l'écharpe tricolore, traditionnelle et symbolique.

Ensuite, Monsieur le Maire s'adresse brièvement aux Conseillers présents.

Il remercie l'équipe municipale ainsi que l'Association ART'GELIERS AU FIL DU CANAL, présidée par Madame Josette PIGASSOU, pour leur implication respective dans la gestion du COVID et lors de la fabrication ainsi que de la distribution de masques.

Il souhaite que ce mandat soit aussi fructueux que le précédent, notamment en termes de réalisations.

Il rappelle que 8,5 Millions d'euros ont été investis entre 2014 et 2020.

Son allocution achevée, Monsieur le Maire clôture cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de Séance,
Manon RENARD



Le présent Procès-Verbal a été délibéré le 29^{er} Juin 2020

VOTANTS : 19

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Gilles LAUR		Gérard LETEISSIER	
Myrienne DUPONT		Bruno RUIZ	
Armelle ALVAREZ		Stéphane MOUCHARD	
Elisabeth BEFFY		Julien COACOLO	

Elisabeth DARROUX-OLIE		Mickael PROVOST	
Françoise MILLAUD		François IZARD	
Anna-Emmanuelle JOUANNE		Denis MEURET	
Manon RENARD		Patrick SEYFRIED	
Macha CASTEL		Laurent ALBEROLA	
Patricia POHER			

